

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal
du mercredi 1^{er} mars 2017**

Le premier mars deux mil dix-sept à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Michèle SONILHAC, Maire.

Etaient présents : Mme SONILHAC Michèle, M. LECHEVALIER Alain, M. MABIRE Jean-Claude, M. RENOUF Jean-Marie, Mme CAILLOT Sylvie, M. LECONTE Alain, M. MABIRE Edouard, M. PACILLY Michel, M. TARDIF Philippe, Mme CHANU Laurence, Mme DUTÔT Patricia, Mme GAULTIER Marie-Hélène.

Etaient absents : M. FEUARDANT Guy, M. DROUET Yves-Marie.

Secrétaire de séance : Mme CHANU Laurence.

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====
Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ **Informations du Maire :**

- =====
- Voirie la Vallée
 - Echouage des algues vertes
 - Point sur le PRL
 - Point sur le lotissement de la rue des Ecoles
 - Communauté d'agglomération du Cotentin

01 Vote des taux d'imposition 2017

Suite à la création de la communauté d'agglomération du Cotentin, Madame le Maire présente les conséquences fiscales de cette fusion au niveau des taux d'imposition. L'objectif est double : **neutralité fiscale** pour le contribuable et **neutralité financière** pour la commune.

Les **taux retenus** pour la Communauté d'Agglomération sont une moyenne des taux des intercommunalités avant leur fusion.

Le cumul des taxes de la commune et de la communauté d'agglomération doit rester identique à ce qui existait avant la fusion (principe **neutralité fiscale** pour le contribuable). La commune doit donc revoir ses taux pour respecter ce premier objectif.

	Avant fusion			Après fusion		
	Commune	Intercom	Consolidé	Commune	Intercom	Consolidé
Taxe d'habitation	17.14 %	7.35 %	24.49 %	11.92 %	12.54 %	24.42 %
Taxe foncier bâti	18.64 %	8.26 %	26.90 %	23.80 %	3.10 %	26.90 %
Taxe foncier non bâti	34.44 %	13.78 %	48.22 %	37.24 %	10.98 %	48.22 %

En termes de revenus fiscaux, et sur les bases d'imposition 2016, le montant perçu par la commune représente un global estimé à 200 000 € (contre 210 000 € en 2016). Afin de neutraliser la diminution fiscale subie par la commune, la charte de l'agglomération prévoit de verser une attribution de compensation (solidarité financière).

Madame le Maire propose de voter les taux d'imposition comme suit :

- Taxe d'habitation 11.92 %
- Foncier bâti 23.80 %
- Foncier non bâti 37.24 %

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de voter les taux d'imposition précités pour l'année 2017.

02 Ouverture de crédit budget communal

Madame le Maire expose au Conseil que des travaux d'investissement sont en cours depuis le début de l'année, créateurs d'engagements contractuels et financiers.

Ces engagements financiers ne peuvent être honorés d'un point de vue comptable tant que les crédits d'investissement n'ont pas été ouverts dans le cadre du budget primitif 2017.

En vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, et ce, dès le 1^{er} janvier 2017 dans la limite des crédits ouverts au budget primitif de l'année 2016, conformément au tableau ci-dessous :

Article	Intitulé	Budget 2016	Ouverture 2017
2135	Installations générales, agencements, aménagement des constructions (Chaudière gaz – Cantine scolaire)	431 100 (Chapitre 21)	6 000.00
		Total	6 000.00

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de 2017.

03 Réseau d'eau potable – modification d'un branchement rue des Trois Forges

Madame le Maire informe le Conseil de la nécessité de déplacer le compteur d'eau du 20 rue des Trois Forges situé actuellement sur la voie communale, et présente le devis de la SAUR se rapportant aux travaux de modification du branchement eau potable.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE le devis de la SAUR pour un montant de 3 016.79 Euro HT,

AUTORISE le Maire à signer le document précité et effectuer le règlement correspondant.

04 Bâtiments – validation acquisition chaudière cantine scolaire

Madame le Maire informe le Conseil qu'il était nécessaire de remplacer le système de chauffage de la cantine scolaire et lui présente le devis de la société Denis LEMARQUAND concernant le remplacement de la chaudière gaz.

Les travaux devaient être réalisés pendant les vacances scolaires.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE la signature du Maire pour le devis de l'entreprise Denis LEMARQUAND pour un montant de 4 417.00 Euro HT,

AUTORISE le Maire à effectuer le règlement correspondant.

05 Bâtiments – travaux divers immeuble de commerce

Madame le Maire présente au Conseil un devis reçu en Mairie se rapportant à des travaux concernant l'immeuble de commerce : reprise des joints sur un mur et ouverture d'un passage pour accéder à la terrasse.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE le devis de POULAIN BATIMENT pour un montant de 3 990.11 € Euro HT,

AUTORISE le Maire à signer le document précité et effectuer le règlement correspondant.

06 Bâtiments – travaux logements communaux

Madame le Maire informe le Conseil de la nécessité de remplacer la porte d'entrée des logements communaux situés au 7 rue des Trois Forges et présente le devis reçu en Mairie.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE le devis de la société POULAIN BATIMENT pour un montant de 2 584.64 Euro HT,

AUTORISE le Maire à signer le document précité et effectuer le règlement correspondant.

07 Matériel informatique – validation acquisition imprimante groupe scolaire

Madame le Maire informe les membres du Conseil de la demande de Monsieur Samuel FOUREY, Directeur du groupe scolaire les Chardons Bleus, d'acquérir une imprimante multifonction couleur pour l'école.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE la signature du Maire pour le devis de l'entreprise SPID INFORMATIQUE pour un montant de 239.00 Euro HT,

AUTORISE le Maire à effectuer le règlement correspondant.

08 Assainissement collectif 7^{ème} tranche Romont– branchement des particuliers Romont : choix des entreprises

Madame le Maire informe les membres du Conseil que la Commission d'appel d'offres s'est réunie lundi 27 février à 11h00 afin de procéder au choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux de raccordement des particuliers (domaine privé) au réseau d'assainissement collectif de ROMONT (7^{ème} tranche).

La Commission, après avoir étudié l'analyse des offres, a décidé de retenir l'entreprise MAUROUARD de Valognes, pour un montant HT de 61 917,34 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- VALIDE le choix de la Commission d'appel d'offres attribuant le marché à l'entreprise MAUROUARD,

- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces contractuelles afférentes à ce marché et effectuer les règlements correspondants,

- SOLLICITE l'attribution d'une subvention pour financer la réalisation de ces travaux auprès de Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau de Basse-Normandie, dans le cadre du plan d'aide aux particuliers,

- CHARGE le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de déposer l'ensemble des pièces obligatoires à la demande de subvention précitée.

09 Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel – habilitation au centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche

Madame le Maire informe les membres du conseil que le contrat d'assurance groupe des risques statutaires du personnel, actuellement souscrit auprès de Groupama par l'intermédiaire du cabinet Gras Savoye, arrive à échéance le 31 décembre 2017. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale lance une consultation afin de souscrire un nouveau contrat groupe à adhésion facultative à effet au 1^{er} janvier 2018 et demande à la commune d'autoriser son président à souscrire pour le compte de notre collectivité, des contrats d'assurance auprès d'une ou plusieurs entreprises d'assurance agréées.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale à souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance auprès d'une ou plusieurs entreprises d'assurance agréées.

10 Demande de subventions

Madame le Maire expose au Conseil les demandes de subventions reçues en Mairie.

Après examen, le Conseil DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

- ASPNC (Association pour le développement des soins palliatifs dans le Nord Cotentin) : 100 €

- Gymusclub : 50 €

- ACREA (Après cancer ressources écoute activités) : 30 €

- Club d'aviron : 300 € (à titre exceptionnel)

11 Questions diverses

- Trafic des camions vers la carrière de Sénoville
- Trafic Hameau Mauger
- Radar pédagogique
- Carrière de Romont
- Ecorun

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Affichage : 23.02.2017 - Convocation 23.02.2017

Conseillers en exercice : 14 – Présents 12 – Votants 12.

Aux Moitiers d'Allonne, le 2 mars 2017

Le Maire, Michèle SONILHAC